



Centre Hospitalier d'ARRAS  
Téléphone : 03.21.21.13.16 ou poste 31 336  
Email : [syndicat.sud@ch-arras.fr](mailto:syndicat.sud@ch-arras.fr)  
Site : <http://sud.sante.arras.free.fr>

## **EMPRUNTS TOXIQUES AU CH ARRAS**

### **EMAIL DE SUD à Mme SAILLARD Marie Odile et à Tout le CH Arras**

**De : SUD CH Arras**

Date d'envoi : lundi 17 octobre 2011 10:42

**À : SAILLARD Marie-Odile CC : Tout le CHA**

Objet : Réponse à : Emprunts Structures-Communiqué de la Direction du Centre Hospitalier d'Arras

---

Madame le Directeur,

Nous vous remercions pour ces explications qui, nous n'en doutons pas, sont sincères et honnêtes.

Toutefois, vous vous permettez d'insinuer que notre organisation syndicale dit n'importe quoi, que les chiffres et les données annoncées ne correspondent à aucun fondement, que le CH Arras n'a contracté des emprunts qu'auprès de partenaires financiers français (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Foncier, DEXIA) et européen (Banque Européenne d'Investissement)...

Afin que vous puissiez vous exprimer à nouveau concernant ces emprunts toxiques, nous vous invitons à consulter l'article ( <http://labs.liberation.fr/maps/carte-emprunts-toxiques/#H%C3%B4pitaux-0032995> ) publié par le journal Libération qui énonce par département, ville et établissements les emprunts toxiques qui ont été contractés auprès de l'organisme DEXIA (Organisme auprès duquel le CH Arras a contracté des emprunts). Cet article de Libération n'a fait part d'aucune contradiction de la part de la Direction de notre établissement. Nous estimons donc que les investigations publiées sont justes.

Aussi, vous constaterez que les organismes bancaires cités par notre organisation (aussi prestigieuses soient elle), influent réellement sur les emprunts « toxiques » qu'a contracté le CH Arras auprès de DEXIA et donc sur le montant des intérêts de la partie à taux « structurés » des emprunts du C.H. Arras.

De plus, la chambre régionale des comptes s'inquiète sur le nombre important d'emprunts à risques contracté par notre établissement.

Comme vous le dites vous-même, ces produits structurés sont sur la sellette et ils ont permis à l'établissement de faire des économies durant les années passées.... Des économies ??? Comment des emprunts peuvent-ils nous permettent de faire des économies ??? Aurions-nous eu la chance de trouver des partenaires financiers qui nous réclament moins de remboursement que de fonds prêtés ???

Désolé, Madame le Directeur, les chiffres et les données annoncées par notre organisation syndicale sont fondés ... peut-être ne sont-ils pas plaisants, mais ils sont fondés... D'ailleurs si l'établissement a eu la possibilité de renégocier l'un de ses prêts et faire ainsi plus de 1,2M€ « d'économie » c'est que le montant des intérêts initiaux était bien plus supérieur à cette somme « économisée » !

Ensuite, nous admettons avoir fait une erreur, en effet, dans notre communiqué nous annonçons que le CH Arras, doit dégager plus de 4 M€ pour le remboursement de ces emprunts toxiques... Nous pensons aujourd'hui que cette somme est minimisée car ces 4 M€ ne tiennent pas compte des intérêts initiaux des emprunts toxiques, mais que des seuls surcoûts provoqués par les taux « structurés ».

Enfin, concernant la transparence des informations sur les emprunts de l'établissement, nous vous rappelons, si cela était nécessaire, que depuis le changement de Direction de notre établissement il y a maintenant plus d'une année, aucun procès verbal du CTE n'a été transmis aux membres de cette instance ... car tous ont été bloqués par .... ??? (voir message du secrétaire de CTE en date du 25 août 2011)

Nous réitérons donc nos demandes :

- la transparence complète sur tous les emprunts,
- la communication des délibérations du conseil d'administration,

Et vous assurons que :

- Les démarches auprès de l'ARS seront faites pour qu'une enquête soit diligentée sur les conditions de réalisation de ces emprunts,
- avec la fédération SUD Santé Sociaux nous exigeons une réforme de l'emprunt public, les établissements doivent pouvoir emprunter auprès des banques centrales au même taux que les banques privées (1%)

Les personnels et les patients n'ont pas à faire les frais de cette dette illégitime, ce n'est pas à nous de payer !

Vous trouverez également joint :

- Les communiqués SUD Santé Sociaux
- Un article du quotidien du médecin intitulé : « Le naufrage de Dexia entraîne des hôpitaux dans la tourmente »
- Un article du journal Politis intitulé : « Nombre d'établissements publics sont victimes des prêts à hauts risques. »

Le Bureau  
SUD Santé-Sociaux  
Centre Hospitalier d'Arras